

# La Tribune

POUR VOUS ABONNER

**564-5466**

POUR

**DRUMMONDVILLE,  
VICTORIAVILLE ET  
THETFORD MINES :**

**1-800-567-6034**

**Vendredi**

SHERBROOKE

18 juin 1993

84<sup>e</sup> ANNÉE - No 101  
0,50 (WEEKEND 1,25\$) Plus taxes

**JUSTICE A6**

**Le sénateur Cogger est acquitté de trafic d'influence**



**MAGOG A3**

**Des marchands en ont assez de la concurrence «déloyale»**

**ULVERTON A2**

**Une main criminelle fait brûler le pont couvert**

**ÉCONOMIE B4**

**Bestar admise dans le club sélect de Sears Canada**



**BROME A5**

**Francine Vincelette élue candidate du Parti conservateur**

**QUÉBEC C6**

**Bourbeau serre encore la vis aux assistés sociaux**

**MÉTÉO A2**

(169<sup>e</sup> jour de l'année)

**Pluie: 23 - 12  
Lever du soleil: 4h58  
Coucher du soleil: 20h38  
Demain: averses**

## La langue plutôt que la religion

□ La Cour suprême reconnaît au Québec le droit de chambarder le système des commissions scolaires

Manon CORNELIER Ottawa (PC)

Le gouvernement du Québec pourra mettre fin aux systèmes scolaires catholiques et protestants et créer des commissions scolaires francophones et anglophones sur l'ensemble de son territoire.

Dans un jugement unanime rendu hier matin, la Cour suprême du Canada a statué que la loi 107, qui transforme en profondeur l'organisation des commissions scolaires, ne viole pas la Constitution et ne porte pas atteinte aux droits

qu'elle garantit.

Adoptée en décembre 1988, la loi 107 permet de dissoudre les commissions scolaires catholiques et protestants, et d'en créer de nouvelles qui seront francophones ou anglophones.

La loi 107 maintient aussi les quatre commissions scolaires confessionnelles des villes de Montréal et de Québec, car ces commissions scolaires sont protégées par la Constitution.

Le jugement rédigé par le juge Charles Gonthier donne raison à Québec sur toute la ligne et met fin à cinq ans de tribulations juridi-

ques. Toute la cause portait sur une disposition précise de la Constitution, l'article 93, qui porte sur les droits scolaires des minorités religieuses.

Cet article de la Constitution garantit l'existence de commissions scolaires confessionnelles protestantes et catholiques dans les villes de Québec et de Montréal.

La Constitution de 1867 prévoit aussi que là où les protestants et les catholiques sont minoritaires, ils peuvent mettre sur pied des écoles ou commissions scolaires confessionnelles. Il en existe actuellement cinq.

La loi 107 vient modifier cet environnement en permettant à Québec de modifier le territoire des commissions montrealaises et que-

norités religieuses. Cependant, Québec se garde le droit d'en limiter l'accès.

La Cour a statué que le gouver-

### L'Estrie serait épargnée (A3)

becoises et de limiter l'accès à leurs écoles.

La loi protège les cinq commissions confessionnelles situées à l'extérieur des deux zones métropolitaines et permet aussi la création de nouvelles commissions par les mi-

nement avait le droit de remplacer le réseau de commissions scolaires confessionnelles par des commissions linguistiques et qu'il pouvait limiter l'accès aux écoles protestantes ou catholiques aux membres de ces dénominations religieuses.

### L'État débarque

## On crie au scandale chez les proprios de vidéo-pokers

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

Les propriétaires des commerces de location d'appareils d'amusement de la région digèrent mal la décision du gouvernement de les écarter sans plus d'égards du réseau des jeux de poker électroniques.

«C'est un carnage total, s'exclame le propriétaire de Simplex phonographes à Sherbrooke, Pierre Bourgault. On aurait pu créer une mine d'or. Mais là on va créer une mine d'amiante... Quant aux pertes d'emploi, c'est un crime!»

Unique exploitant

Sans préciser ni la date d'entrée en vigueur, ni les règlements, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a annoncé que le réseau des vidéo-pokers sera confié exclusivement à Loto-Québec, sans intermédiaires privés sauf en ce qui concerne les sites d'exploitation. Loto-Québec sera l'unique propriétaire des appareils qui seront reliés à l'ordinateur central de la Société d'État.

Chez Loto-Québec, hier après-midi, on n'était pas en mesure de préciser les modalités du système d'exploitation, puisqu'on apprenait la nouvelle au moment où le ministre Ryan la rendait publique.

Les opérateurs, selon le jargon du métier, s'attendaient à une telle



«C'est une vraie petite mine d'or, ces machines-là, il faut bien l'admettre», lance Léo Fortier, propriétaire d'un dépanneur de la rue Alexandre à Sherbrooke. Comme les joueurs, il se résigne devant la décision de Québec. LES RÉACTIONS EN PAGE A3

intrusion du gouvernement dans l'industrie du jeu. Mais ils espéraient plutôt, on s'en doute, une forme de partenariat entre l'État et l'entreprise privée, explique Pierre Tremblay, directeur des ventes chez Amusements de l'Estrie.

Une telle formule est déjà en place au Nouveau-Brunswick, et avec d'heureux résultats, au dire de Pierre Bourgault.

Alors que Québec avait une chance unique d'utiliser les bonnes gens pour éliminer les indésirables, déplore-t-il, on a préféré miser sur la formule en vigueur en Nouvelle-

Ecosse et où la totalité du réseau relève d'une société d'État, déplore M. Bourgault. «On va «reboussiller» l'industrie.»

«L'État dupe les gens»

«C'est exactement le contraire qu'il fallait faire, reprend M. Bourgault, en parlant de l'incidence du projet sur la criminalité. La grande majorité des opérateurs sont de bons pères de famille. Le gouvernement dupe les gens en s'appropriant leurs commerces sans compensation.»

M. Bourgault ne craint toutefois pas pour la survie de son com-

merce. «On était là bien avant les vidéo-pokers. On a 63 ans d'existence! On va continuer d'exister avec nos autres activités.» Mais il y en a plusieurs qui vont tomber, convient-il.

Chez Amusements de l'Estrie, on s'inquiète déjà un peu plus pour la quinzaine d'emplois, laisse voir Pierre Tremblay. «Un bon pourcentage de l'entreprise dépend des vidéo-pokers», dit-il, sans vouloir préciser davantage.

«Nous, on aurait pu monter le système à moins de frais pour le gouvernement, déplore-t-il, en instaurant une forme de partena-

riat. C'est de l'expropriation sans compensation.»

Mais M. Bourgault se garde le mot de la fin: «Ce n'est pas la première décision ridicule du gouvernement.»

Pierre Tremblay

## Les infirmières en viennent aussi aux moyens de pression

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

Les négociations sont rompues entre la Fédération des infirmières et le Conseil du trésor. Depuis ce matin, les infirmières utilisent des moyens de pression qui doivent gêner les directions d'établissement, mais ne pas perturber les soins à la population.

Après 10 séances de négociation, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec s'est elle-même retirée de la table, estimant que le Trésor les prend «pour des imbéciles».

Au cours d'une rencontre avec la presse hier, la présidente de la FIIQ Diane Lavallée affirmait que le Conseil du trésor ne manifeste toujours aucune ouverture et «se traîne les pieds» dans tous les dossiers.

En conséquence, le conseil fédéral de la FIIQ, réuni à Laval, s'est doté d'un plan d'action qui prévoit une série de moyens de pression. Ceux-ci doivent cependant nuire à l'employeur, pas à la population, promet Mme Lavallée.

A titre d'exemple, les infirmières se retireront des comités paritaires sur la qualité du travail et la qualité totale dans les établissements. De plus, elles pourront faire des repas communautaires ou du

piquetage symbolique hors des heures de travail. Elles pourront occuper le bureau du directeur général de l'hôpital.

Une décision passée du Conseil des services essentiels les empêche, toutefois, de refuser de faire du temps supplémentaire. Diane Lavallée objecte toutefois que les infirmières peuvent s'abstenir de faire du «temps supplémentaire bénévole», comme cela se fait tous les jours, lors des changements de quart de travail ou des pauses café.

Il est fréquent qu'une infirmière donne gratuitement de son temps, à la fin de son quart, pour faire rapport à sa collègue qui prend la relève. Les infirmières, désormais, s'en abstiendront. «On va s'en tenir à nos quarts», expliquait Mme Lavallée.

La présidente de la FIIQ assure que «les soins à la population ne seront aucunement touchés».

Les moyens de pression devaient débiter au quart de travail du matin, aujourd'hui.

De tout le secteur public et parapublic, les infirmières sont les seules à avoir accepté le gel des salaires pour deux ans. C'est d'ailleurs grâce à cette concession qu'elles avaient obtenu de négocier avec le Trésor. Depuis le début, toutefois, elles ont refusé la récupération de un pour cent à même leur masse salariale.

### COMME À MONTRÉAL



Pat Burns a reçu hier soir le trophée Adams remis au meilleur entraîneur de la Ligue nationale de hockey, à l'occasion du gala de la LNH. L'entraîneur des Maple Leafs de Toronto avait déjà raflé pareil honneur en 1989, alors qu'il dirigeait le Canadien de Montréal, mais il dit en retirer plus de satisfaction cette fois-ci. Mario Lemieux est reparti avec trois trophées. UN REPORTAGE EN D1

### LA BONNE NOUVELLE

Un sommet!

Les exportations ont atteint un sommet sans précédent, en avril, atteignant 14,8 milliards de dollars, grâce à une augmentation des ventes en direction des États-Unis.

Quant aux importations, elles sont demeurées virtuellement inchangées à quelque 13,7 milliards.

Ces ventes ont permis au Canada de réaliser un surplus commercial de 1,2 milliard en avril, contre seulement 347 millions en mars.

Ce sont d'ailleurs les ventes à l'étranger, selon Statistique Canada, qui ont permis un début de reprise économique, après une récession amorcée au début de 1990. Ces performances au chapitre des ventes à l'étranger ne se sont toutefois pas encore traduites par un renforcement de l'économie nationale ou même une baisse du taux de chômage.

Ce sont les exportations de voitures et pièces de véhicules qui ont augmenté le plus substantiellement, en avril, pour un troisième mois consécutif. On a aussi noté une hausse des exportations de produits agricoles et de produits de la mer, ainsi que de la machinerie et des équipements divers.

Les ventes aux États-Unis, en particulier, ont atteint un sommet sans précédent de 12 milliards, en avril, contre 11,6 milliards en mars.

Quant aux importations, Statistique Canada juge qu'elles continuent d'augmenter.

# Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
ORAGES	PLUIE	PLUIE	ENSOLEILLÉ	ENSOLEILLÉ
max 23	min 12	max 22	9/21	9/24

## Dans le monde

### Aujourd'hui

	Max	Min		
Athènes	30	19	La Havane	31 - 23
Bogota	20	mm	Lima	22 18
Bruxelles	20	10	Lisbonne	29 27
Caracas	28	19	Madrid	35 17
Copenhague	18	12	Mexico	24 13
Genève	25	10	Nassau	31 22
Hong Kong	29	25	Paris	22 14
Honolulu	32	22	Pékin	34 20
			San Juan	34 25

## INDEX

Arts:	B-3	Horoscope:	D-5
Bandes dessinées:	D-5	L'Info rendue facile:	D-5
Décès:	C-5	Petites annonces:	C-1
Économie:	B-4	Sports:	D-1
Éditorial:	A-4		

# Une main criminelle brûle le pont couvert d'Ulverton

Gérald PRINCE

Ulverton

Une main criminelle a versé de l'essence sur le pont couvert d'Ulverton et y a mis le feu, un peu avant quatre heures de la nuit, hier.

Le feu a détruit le toit et les murs en plus d'endommager lourdement le tablier. Dès hier, on s'est

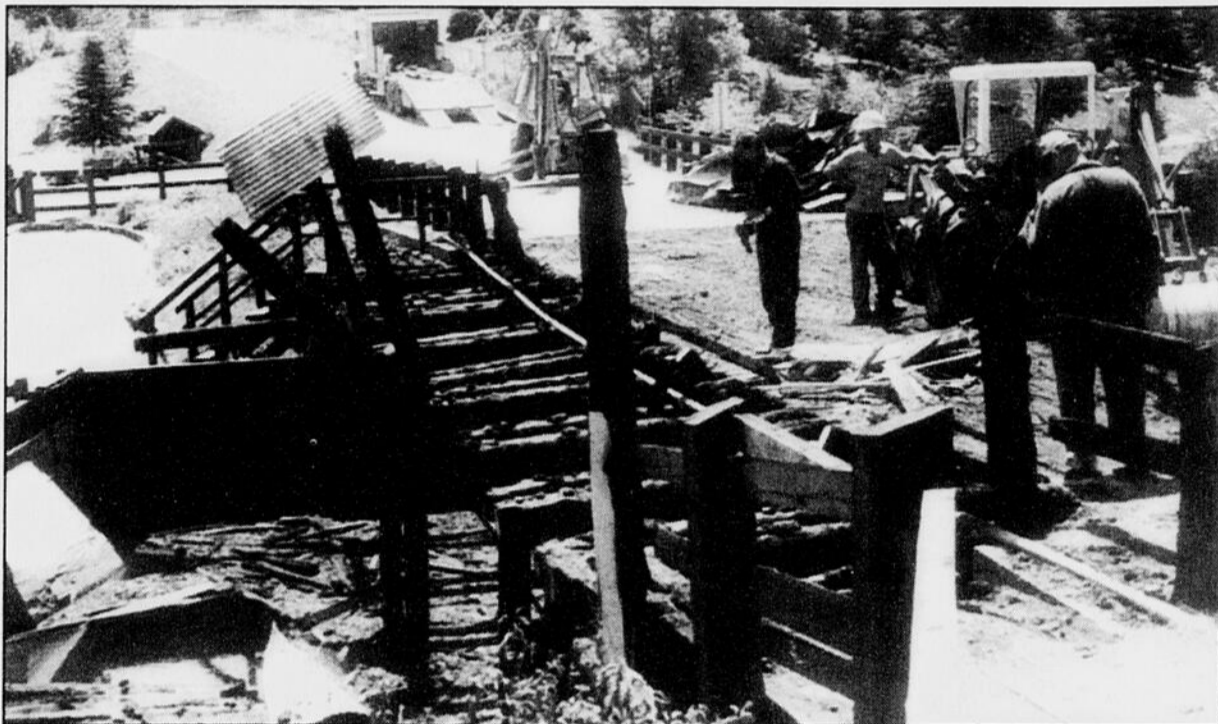
affairé à remplacer le tablier mais il était trop tôt pour savoir si on reconstruirait les murs et le toit.

Le conseil d'administration du Moulin à laine d'Ulverton, connu sous le nom du Moulin Blanchette, devait se réunir hier soir pour débattre de cette question. Les travaux de réparation du tablier ont été effectués aux frais de la Corporation du Moulin, un organisme sans but lucratif.

Construit selon les méthodes anciennes pour améliorer le cachet du Moulin, le pont couvert a vu le jour en 1992 grâce à une subvention de 30 000 \$ du ministère des Transports, montant qui a servi à défrayer les matériaux et au bénévolat d'une douzaine de personnes qui ont oeuvré et ouvré pendant une dizaine de jours.

Long de 55 pieds et large de 22, le pont a été jeté sur la rivière Ulverton à proximité du Moulin, centre d'interprétation de la laine et déclaré site historique.

Pour en revenir à l'incendie, il



aurait été allumé entre deux heures et quatre heures de la nuit puisque le gardien du Moulin qui habite à proximité du site s'est levé vers deux heures de la nuit pour s'occuper d'un enfant et tout était tranquille.

Puis à 4 h, c'est l'effondrement du toit qui l'a tiré de son sommeil. M. Jacques Archambault, directeur général du Moulin, était profondément éploré devant ce désastre pour lequel il n'arrivait pas à trouver une raison, un motif.

La Sûreté du Québec de Richmond a dépêché des patrouilleurs sur les lieux. Une enquête a été ouverte au sujet de ce crime d'incendie. Le pont n'était pas assuré car il en coûterait trop cher.

Photo La Tribune, par Gérald Prince  
On s'est affairé, dès hier, à remplacer le tablier du pont situé à proximité du Moulin à laine d'Ulverton.

**J'AIME L'EAU C'EST CLAIR!**

Saviez-vous qu'à tous les jours, 20% de l'eau produite dans les usines de traitement du Québec est gaspillée?

C'est 125 000 000 \$ qui sont dépensés inutilement chaque année. Il est recommandé d'utiliser un balai pour nettoyer votre entrée de garage ou votre trottoir plutôt que de vous servir de votre boyau d'arrosage. Laver votre voiture à la main en ne laissant pas couler l'eau inutilement peut vous faire économiser énormément d'eau potable. Ensemble, utilisons cette ressource vitale et d'une grande valeur à bon escient.

**Il n'est pas nécessaire d'arroser à**

- Ascot
- Bromptonville
- Deauville
- East Angus
- Fleurimont
- Lennoxville
- Magog
- Canton de Magog
- Rock-Forest
- Rock Island
- St-Élie d'Orford
- Sherbrooke
- Windsor

\* Veuillez consulter votre règlement municipal pour l'arrosage de vos pelouses.

Pour information  
AQTE Estrie: 566-5138  
En collaboration avec  
AQTE / La Tribune

# La CMTS accueille le message de paix des jeunes

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Olivier Boisclair Daignault a eu une bonne idée qui fera son chemin cet été... en autobus et à travers les cinq municipalités que dessert la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke...

Dans le cadre d'un cours d'enseignement moral, réunissant des élèves de 3e, 4e et 5e primaire de l'école Bussière de Sherbrooke, a été abordée la question de la violence. Mme Pierrette Roy, l'enseignante, raconte qu'une discussion s'est engagée au sujet de la pétition de la jeune Virginie Larivière et les élèves ont opiné qu'elle avait raison.

Les jeunes se sont alors tournés vers leur milieu respectif, famille,

voisins, amis pour mener une enquête qui leur a permis de découvrir que la plupart des gens estiment qu'il y a trop de violence. Ensuite, ils ont joué au détective à l'école, en observant les gestes, les paroles qui, dans la cour d'école, dans le parc, dénotaient de la violence: intimidation, racisme, vandalisme et ainsi de suite.

La cerise sur le gâteau est venue avec l'idée d'Olivier, qui a amené

les jeunes à créer un dessin et à livrer une pensée qui ont servi à créer des affiches qui seront exposées dans un autobus de la CMTS qui fera divers circuits au cours de l'été.

M. Jean Perreault, le président de la CMTS, a expliqué que l'idée d'Olivier a plu à la CMTS parce qu'elle pouvait s'inscrire dans le programme PACTES de la Corporation métropolitaine, qui est un

programme visant la sécurité des chauffeurs, qui sont parfois aux prises avec des agressions, ainsi que la sécurité du public.

Aline Vallerand et Louise N'Doye, deux élèves de 5e année qui ont créé une affiche et suggéré une pensée, «Allons-nous trouver la paix un jour... à vous de décider», ont présenté une scène où deux personnages s'affrontent avec couteau et fusil. La scène comporte

aussi une bulle où les deux personnages se réconcilient.

Elles sont témoins de scènes de violence, confient-elles. «On en voit pas mal, à l'école, dans la cour, dans la rue», dit Aline. «Autant chez les adultes que chez les jeunes», juge Louise.

Leur travail aura-t-il un impact? «Il y en a qui vont écouter», estime Louise. Et de l'espoir, il y en a? «Un peu...», croit Aline.

## AU PALAIS DE JUSTICE

### L'accusé du vol de camion est remis en liberté

**SHERBROOKE** - Inculpé du vol qualifié d'un camion cargo contenant pour 62 237 \$ de cigarettes et de produits pharmaceutiques, Eric Garand, âgé de 26 ans, de Sherbrooke, a pu reprendre sa liberté provisoire pendant la durée des procédures contre lui.

Son cautionnement est assorti de l'obligation de garder la paix, se soumettre à un couvre-feu de 21 h, à 07 h... se rapporter à la police périodiquement, fournir un dépôt de 800 \$ et une garantie de 2 000 \$ ainsi que de l'interdiction de posséder des armes offensives et de communiquer avec le plaignant.

Cette obligation a été imposée à Garand au terme d'une enquête tenue hier devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec.

Le défenseur Jean-Marc Bénard avait réclamé à cette étape l'élargissement de son client qui n'a pas de cause pendante et s'est engagé à res-

pecter toutes ces conditions.

Le détective Richard Fontaine a témoigné que le camionneur Jean-Pierre Roy s'est fait barrer la route mercredi soir à sa sortie du centre de distribution McMahon-Essaim par une voiture.

Il a dû quitter son véhicule sous la menace d'un pistolet braqué à la suite de l'intervention de deux cagoullards, a été ligoté devant une débusqueuse sur un terrain avoisinant mais a réussi à se libérer pour alerter la police.

Le conducteur de la voiture a pris le volant du camion qui a été repéré dans le quartier Est et s'est immobilisé à Saint-Camille où la police a arrêté Garand, selon M. Fontaine.

Le procureur Charles Crépeau avait souligné que la preuve laisse croire que ce vol était commandé, visait l'obtention de cigarettes et a insisté sur le fait que les deux cagoullards sont encore au large.

### Neuf mois consécutifs à un récidiviste

A la suite d'une affaire assez ro-

cambolesque, Joël Verreault, âgé de 27 ans, de Québec, a encouru une peine de neuf mois de détention consécutive à sa condamnation en cours expirant le 22 mai 1995.

Cette décision a été rendue par le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec à la suite de son aveu de culpabilité pour recel d'une voiture, supposition de personne et deux fraudes totalisant 700 \$.

La procureure André Marchand avait relaté que le prévenu se trouvant en liberté illégale est venu ici à la recherche d'un bar et d'un condo de luxe en se présentant comme un millionnaire.

Des démarches ont été effectuées pour une étude de marché et en vue d'un transfert de propriété du bar.

Il a emprunté 200 \$ du propriétaire du bar et 500 \$ d'un agent immobilier en attendant l'arrivée de fonds.

Une vérification a permis de découvrir que sa voiture était rappor-

tée volée et la police a trouvé dedans des coupures de presse faisant état d'autres prouesses similaires, documents ayant conduit à son identification.

Me Peter Downey avait mentionné que son client a été trouvé coupable déjà de prise sans permission de ce véhicule, est écroué depuis le 11 juin et a fait l'objet d'une saisie de 160 \$ pouvant être restitués aux plaignants.

### Abus sexuels: le juge réfléchit à son verdict

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a pris hier en délibéré son verdict dans la cause de Luc Godbout, âgé de 36 ans, inculpé de cinq chefs d'abus sexuels envers un garçonnet et d'un autre de voies de fait.

On se rappellera que l'enfant maintenant âgé de 11 ans avait témoigné à huis clos et que le prévenu a fait une dérogation générale des faits reprochés.

**CARNETS**

Stéphane Couture de Tapis Couture et Carlo Bêlisle, le proprio des magasins C.P.Cher!, ne savent pas comment remercier Me Marc Vaillancourt pour les avoir accompagnés dans le vestiaire du Canadien de Montréal lors de la fameuse soirée de la conquête de la coupe Stanley... -0-

Michel Bilodeau, auteur d'un trou d'un coup sur le parcours Le Sommet de Marbleton, va se rappeler longtemps son exploit. Michel fut appelé à délier les cordons de sa bourse afin de payer la bière à tout le monde. Ça c'est certain... -0-

Il est surprenant de voir Monique «ma tante» Bureau faire en sorte d'oublier ses bâtons de golf sur le terrain. Il est aussi surprenant de voir quelle n'oublie pas ou se trouve le parcours de golf Le Sommet du Golf de Marbleton... -0-

Un simple petit rappel à Bernard Leclerc. Il se donne des cours de conduite à Sherbrooke! -0-

De passage à Drummondville récemment, l'avocat montréalais Louis Cliche s'est rappelé avec nostalgie «l'ancien temps quand il était jeune», alors qu'il étudiait le droit à l'Université de Sherbrooke et qu'il travaillait comme journaliste à La Tribune avec les Yvon Dubé, Alain Guilbert et les autres... Il ne peut pas préciser vers quelles années, mais cela remonte bien, de son propre aveu, à deux ou trois décennies... -0-

André Gagnon (M. Hitachi) qui est grand partisan des Nordiques de Québec, n'a eu raison qu'à une seule reprise durant les séries éliminatoires de hockey: «La parade de la Coupe Stanley n'aura pas lieu sur la rue Ste-Catherine». Bravo André! -0-

**ANNONCEURS ATTENTION!**

La Tribune ne sera pas publiée le 24 juin 1993. Voici donc les heures de tombée révisées.

Parution	Avec épreuve	Sans épreuve
25 juin	18 juin	21 juin
26 juin	21 juin	22 juin
28 juin	21 juin	22 juin

La Tribune sera publiée normalement le 1er juillet 1993.

**La Tribune BINGO Soleil I**

JUSQU'À **1 000 \$ À GAGNER!**

**MARATHON CARTE BLEUE**

La gagnante de notre premier marathon est **Madame Marie-Jeanne Bertrand Tossel de Sherbrooke.**

**Félicitations!**

POUR VOUS ABONNER COMPOSER 564-5466 EXTÉRIEUR, 1-800-567-6034

O.B.P.E. LOGE 67

TÉL.: 569-1600  
240, rue Montréal  
Sherbrooke, Québec

**LA LOGE DES ÉLANS**

LES DINERS SONT TERMINÉS  
MERCRI À TOUS  
À L'AUTOMNE PROCHAIN  
Samedi 3 juillet  
Tournoi de golf annuel des Élans  
Inf.: 569-1600

**Précision**

Contrairement à ce qui était écrit dans l'article sur le regroupement des trois Compton paru dans l'édition de mercredi, Eugène Naylor est toujours le maire du Canton de Compton, et c'est bien Jacques Ferland qui occupe la position de maire à Compton Station.

**LA QUOTIDIENNE**

717-8370

**RÉSULTATS**  
Loto-Québec

GAGNANTS LOTS

6/6	5	1 037 460,10 \$
5/6+	6	139 261,80 \$
5/6	449	1 488,70 \$
4/6	24 450	52,40 \$
3/6	422 968	10,00 \$

Ventes totales: 21 778 114,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$  
Prochain tirage: 93-06-19

**Extra** Tirage du 93-06-16

NUMÉROS	LOTS
821148	100 000 \$
21148	1 000 \$
1148	250 \$
148	50 \$
48	10 \$
8	2 \$

**Banco** Tirage du 93-06-17

4	6	8	9	10
11	14	17	19	21
27	46	47	50	52
54	56	60	62	63

Prochain tirage: 93-06-18

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**La Tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke  
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
(division La Tribune)

Livraison à domicile:  
- Camélot et camélot motorisés  
Prix de vente suggéré incluant  
T.P.S. payée par le camélot: \$3,43  
Coût à l'abonné: \$3,71

**ENVOI DE PUBLICATION:**  
Enregistrement No. 1539

**Abonnement par la poste au Canada**, validé en vertu de l'accord entre le Canada et les États-Unis.

**TERRITOIRE IMMÉDIAT:**

1 an	\$ 55,00	TPS	\$ 0,85	TVG	\$ 3,27	= \$ 59,12
6 mos	\$ 31,00	TPS	\$ 0,47	TVG	\$ 1,93	= \$ 33,40
3 mos	\$ 17,00	TPS	\$ 0,24	TVG	\$ 1,00	= \$ 18,24
1 mos	\$ 5,50	TPS	\$ 0,08	TVG	\$ 0,33	= \$ 5,91

**HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:**

1 an	\$ 60,00	TPS	\$ 0,90	TVG	\$ 3,60	= \$ 64,50
6 mos	\$ 33,00	TPS	\$ 0,49	TVG	\$ 1,95	= \$ 35,44
3 mos	\$ 18,00	TPS	\$ 0,25	TVG	\$ 1,00	= \$ 19,25
1 mos	\$ 6,00	TPS	\$ 0,09	TVG	\$ 0,33	= \$ 6,42

**AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:**  
1 an \$ 60,00, 6 mois \$ 36,00, 3 mois \$ 24,00, 1 mois \$ 10,00.

La Tribune est soustraite de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC, et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

**Une récolte de 4600 \$ sur son balcon...**

Sherbrooke - Il peut exister des tas de raisons pour expliquer le choix d'un appartement avec... balcon.

Dans le cas d'un locataire, rue Bertrand, sur les hauteurs du quartier ouest de Sherbrooke, l'utilité du balcon situé côté soleil avait un usage bien particulier.

Et ce n'est pas un éléphant comme le dit la chanson mais 46 plants de marijuana que les membres de l'Escouade du crime organisé y ont découverts, mercredi soir, lors d'une brève visite.

A 100 \$ du plant, selon le marché, la petite récolte de balcon vaudrait quelque 4600 \$.

Un individu, âgé de 41 ans, a été appréhendé. Il sera accusé de culture de marijuana.

**Les policiers municipaux suivent le mot d'ordre**

Sherbrooke - La grande majorité pour ne pas dire la presque totalité des policiers municipaux de l'Estrie, y compris ceux de Sherbrooke, Magog, Rock Forest et Ascot-Lennoxville, ont suivi le mot d'ordre, adopté à l'unanimité par les représentants de la Fédération des policiers du Québec, de ne plus distribuer de contraventions.

On ignore quand ce moyen de pression sera abandonné.

Le front commun policier de la prévention plutôt que de la répression vise à obtenir gain de cause contre la décision du gouvernement du Québec de geler les salaires des policiers, ces derniers souhaitant que le gouvernement laisse libre cours à la négociation entre les employeurs que sont les conseils municipaux et les associations de policiers.

Si à Rock Forest et à Magog, les policiers ont été informés tôt dans la journée, mercredi, de ne plus émettre de contraventions, cela s'est fait plus tard en après-midi chez les policiers municipaux de Sherbrooke, au moment de la relève. Patrouilleurs et motards suivront le mot d'ordre, a-t-on appris.

Un rappel du mot d'ordre a également été donné, hier matin, au quartier général de la rue Marquette.

**La saison des fraises se fera attendre un peu**

Sherbrooke (JN) - S'il est beau temps des derniers jours a pu nous faire oublier les caprices printaniers de mère nature, il n'aura pas suffi à tromper les producteurs de fraises de la région qui anticipent déjà un retard de quelques jours sur l'ouverture de la saison.

Un retard, mais rien de désastreux, précisent bien ceux qui annoncent aussi une bonne saison, du moins s'il faut en croire la quantité et la grosseur des fleurs qui s'étalent actuellement dans les champs.

«Ça va aller vers le 27, 28 ou 29 juin, croit Richard Wera, de la ferme Wera à Lennoxville. C'est un peu sur le tard, mais ça reste dans la moyenne. La saison fluctue d'une année à l'autre entre le 20 juin et le 1er juillet.»

On note un retard de la floraison, renchérit Angèle Gagné des Jardins Benoit au Canton de Stanstead, mais ça peut rapidement rentrer dans l'ordre, surtout si la chaleur des derniers jours se maintient.

Au bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le conseiller Gilles Breton fait état des mêmes retards mais soutient que certains producteurs, selon les variétés cultivées, pourraient ouvrir leurs champs aux cueilleurs dès la Saint-Jean-Baptiste.

Grâce au nombre croissant des variétés de fraises cultivées en région, ajoute-t-il, la cueillette pourrait aussi se prolonger jusqu'à la fin du mois de juillet.

Pour ce qui est des grandes cultures, le conseiller régional du MAPAQ, Michel Perron, prévoit une abondante récolte de foin. La fenaison a d'ailleurs débuté dans les régions de Compton, de Coaticook et de Granby.

M. Perron souligne toutefois que les cultures céréalières, tout le maïs, ont été plus durement touchées par le froid et la pluie du printemps. «Ça va sûrement retarder les récoltes et réduire le rendement», prévient-il.

**Un ex-libéral aspire à représenter le Bloc**

Sherbrooke - Un ancien membre de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, Frédéric Dubé, tentera de gagner l'investiture du Bloc québécois dans le comté de Sherbrooke, en prévision du prochain scrutin fédéral.

En annonçant sa décision, cette semaine, M. Dubé s'est déclaré impatient de prendre part au débat d'idées qui se déroulera lors de la campagne électorale, mentionne un communiqué.

Il a fait part de sa conviction de voir le Bloc québécois faire bonne figure à l'élection, relevant notamment les effectifs de 75 000 membres du parti et sa plate-forme électorale qui sera finalisée à l'occasion du congrès de la fin de semaine.

M. Dubé s'est moqué des politiques libérales et s'en est surtout pris aux conservateurs. «Si le Bloc est une farce pour certains, le parti de Kim Campbell et ses neuf dernières années est un festival juste pour rire», a-t-il ironisé.

**La Cour suprême donne le feu vert à des commissions scolaires linguistiques**

**Aucun bouleversement à prévoir en Estrie**

Michel RONDEAU Sherbrooke

Dorénavant, les commissions scolaires seront francophones ou anglophones, contrairement à aujourd'hui, alors qu'elles sont catholiques ou protestantes, et les deux principales commissions scolaires de l'Estrie s'en disent satisfaites.

La Cour suprême du Canada a statué hier matin, à l'unanimité, que la loi 107 du gouvernement québécois, qui va dans ce sens, n'est pas inconstitutionnelle et que le Québec pourra avoir des commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

En Estrie, les deux principales commissions scolaires, Eastern Townships et la Commission scolaire catholique de Sherbrooke estiment que ce jugement ne provoquera aucun bouleversement.

**Encore des écoles catholiques**

Le président de la CSCS, Michel Ellyson, note qu'il n'y aura pas d'impact sur les écoles, même si les commissions scolaires sont linguistiques. «La loi prévoit que ce sont les parents qui choisissent le statut de leur école en faisant la demande d'une reconnaissance de l'école comme catholique.» Il y aura donc encore des écoles catholiques ou protestantes même si les commissions scolaires sont linguistiques.



Michel Ellyson, président de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke



Hugh Auger, directeur général de la Commission scolaire Eastern Townships

En ce qui concerne la fréquentation scolaire, il n'y aura pas de bouleversements non plus puisqu'au fil des dernières années, Eastern Townships et la CSCS ont conclu des ententes pour que les anglophones fréquentent les écoles anglaises et les francophones, les écoles françaises.

Par exemple, les catholiques de l'école Marymount sont déjà intégrés à Eastern Townships et les francoprotestants forment une école à l'intérieur même du Touret, une école de

se disent satisfaites de voir aboutir ce dossier. De plus, M. Auger lance: «Nous sommes contents, nous sommes fiers même, car Eastern Townships a été la première commission scolaire de la province à proposer des commissions scolaires linguistiques. C'était au moment où le ministre Camille Laurin, dans son projet de loi 40, proposait que les commissions scolaires soient unifiées et que les commissions scolaires protestantes soient intégrées dans les commissions scolaires catholiques. Nous avions alors proposé plutôt des commissions scolaires linguistiques et nous avons obtenu l'appui des autres commissions scolaires de la région, de même que celui de nos comités d'écoles, de nos syndicats et de tous nos autres partenaires.»

Pour la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, surgit cependant une nouvelle réalité. Michel Ellyson, explique: «A partir du moment où les commissions scolaires linguistiques seront créées, se posera automatiquement la question de l'appellation de la CSCS, puisqu'elle porte le nom de «catholique.» Le conseil des commissaires avait, il y a quelques mois, retiré de son ordre du jour le point où devait être traitée la question de changement de nom, afin d'attendre la décision de la Cour suprême.»

**Le Ralliement des parents**

Il reste encore des règlements à venir du ministère de l'Éducation

avant de procéder aux changements prévus dans la loi 107, note Michel Ellyson.

Le chanoine Achille Larouche, porte-parole du Ralliement des parents du Québec, a, pour sa part, réagi vivement à la décision de la Cour suprême. «Les mauvaises lois scolaires de nos gouvernements ont abouti au fouillis scolaire, dit-il. Les tentatives juridiques pour détruire la substance de notre système scolaire, sous prétexte d'obvier à certaines tensions de groupes minoritaires, auront abouti à l'impasse, pire à une nouvelle étape de schématisation où, cette fois, on réclamera l'implacable neutralité de l'école neutre du pouvoir laïciste tout contrairement à la visée du redressement et de la reconstruction scolaire. Ceux qui veulent la disparition de la confessionnalité sont ceux qui avouent naïvement que la religion n'est pas importante.»

Le chanoine Larouche juge que les ministres Camille Laurin et Claude Ryan, avec des lois comme la loi 3 et la loi 107 visaient la même chose: des écoles neutres. Le jugement Brasseur, vers 1985, rappelle-t-il, rendait la loi 3 inconstitutionnelle. Ensuite vers 1990, la Cour d'appel approuvait la loi 107, ce qui vient confirmer la Cour suprême.

Ce résultat, le chanoine Larouche ne le comprend pas puisque, dit-il, «depuis 1974, 200 écoles ont réclamé le statut de catholique tandis que 10 seulement ont demandé à être neutres.»

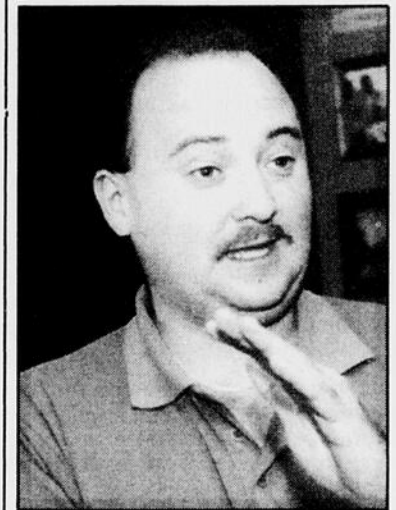
**Québec fait main basse sur le réseau de vidéo-pokers**

**Résignation chez les commerçants et les joueurs**

Sherbrooke (JN)

Si les opérateurs de jeux de poker électroniques se sentent dupés par la décision du gouvernement de faire main basse sur le réseau, les commerçants et les joueurs, eux, semblent vouloir se résigner plus facilement.

«Si le gouvernement se met le nez là-dedans, on n'aura pas le choix», lance éloquentement Gilles Cou-



Gilles Coulombe

lombe, du Pub Alexandre.

Mais d'un autre côté, on admet généralement pouvoir se le permettre. «C'est une vraie petite mine d'or, ces machines-là. Il faut l'admettre», dit Léo Fortier, propriétaire d'un dépanneur où trônent six vidéo-pokers, rue Alexandre.

Sans compter que ça attire la clientèle. Les premières journées de mois, raconte M. Fortier, il n'est pas rare de voir une file se former dans le coin des appareils de jeux.



Benoît Grondin

À un point tel que l'initiative de Québec pourrait, selon M. Fortier, mettre certains commerces en péril. «L'avantage va aller à celui qui va être choisi par Loto-Québec pour opérer des vidéo-pokers. Dans les endroits où ça ne marche pas, Loto-Québec va les retirer. Comme pour les valideuses.»

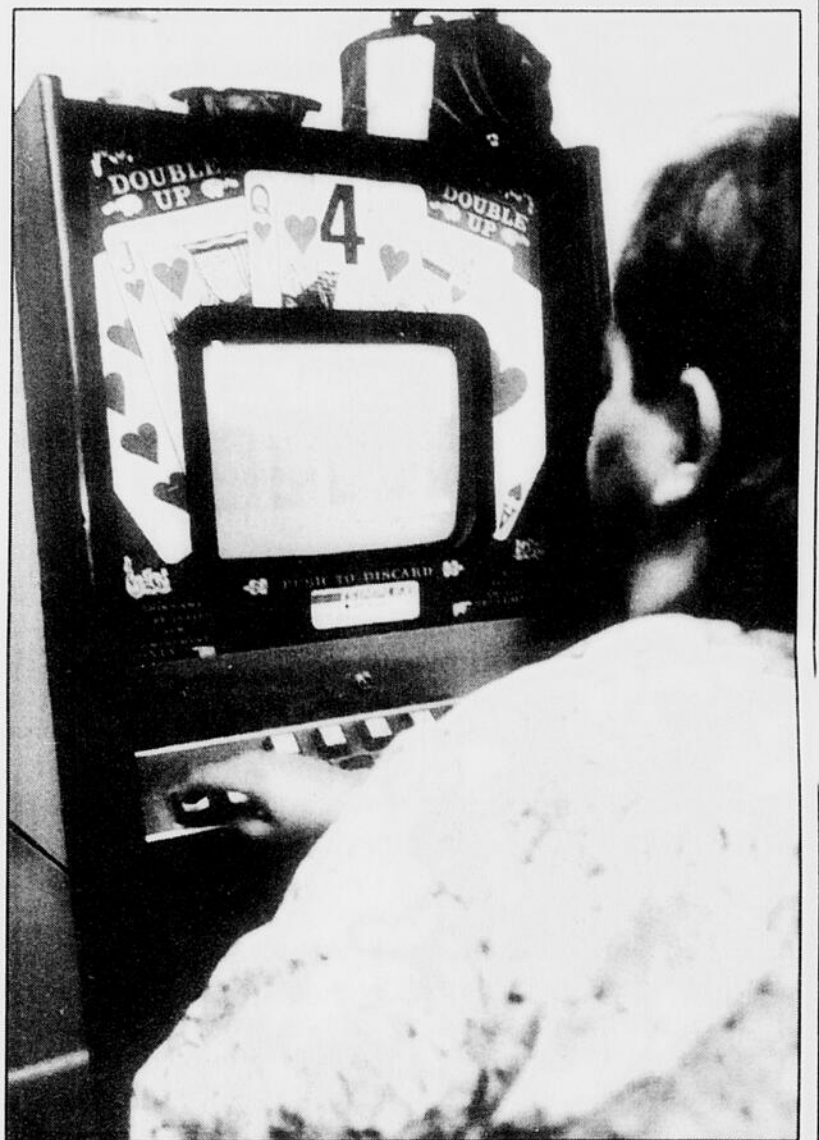
«J'aimerais mieux qu'ils les enlèvent complètement, confie pour sa part Benoît Grondin, un joueur qui tente de se défaire de cette habitude. Quand tu commences à jouer, t'arrêtes pas.»

M. Grondin, lui, s'est déjà vu engouffrer 1000 \$ dans des machines à poker, en l'espace d'une seule journée, soutient-il. Faut dire que la veille, il en avait gagné 700 \$!

Aussi, à défaut de se voir interdire ces jeux, il préfère encore que cet argent aille au gouvernement plutôt qu'au propriétaire de l'établissement où il joue. «Tout le monde va en profiter», lance-t-il.

Et puis l'État pourra rendre les règlements plus clairs pour les utilisateurs, prétend-t-il.

Quant à dire que le gouvernement aura un meilleur contrôle sur les indésirables, on n'est guère convaincu. «C'est comme la contrebande de cigarettes, estime M. Coulombe. Il va toujours y en avoir.»



Même si c'est l'État qui va prendre en charge le réseau de vidéo-pokers, il reste que les commerces demeureront intéressés.

**Épiciers et dépanneurs de la région de Magog en colère**

□ Trop de commerces de tout genre vendent des denrées alimentaires, dénoncent-ils

Gilles DALLAIRE Magog

Que les enseignants enseignent, que les étudiants étudient et que les fonctionnaires fonctionnent!

Cette formule lapidaire lancée naguère par l'ancien chef écrivainiste Camil Samson, les 21 propriétaires de dépanneur et d'épicerie de Magog, de Canton de Magog et d'Omerville l'ont reprise à leur compte en l'adaptant.

Ce qu'ils disent, eux: «Les vis dans les ferronneries, les pilules dans les pharmacies et les aliments dans les épicerie et dans les dépanneurs!»

Ils veulent que tout un chacun cesse de vendre des denrées alimentaires comme cela se fait de plus en plus, à vil prix, à seule fin de faire entrer le client pour qu'il achète autre chose, dans des établissements commerciaux où, voilà quelques années, on n'aurait pas trouvé une tranche de pain même si on les avait fouillés de

fond en comble.

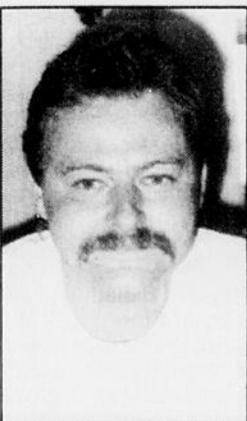
Sachant qu'ils feraient chou blanc ou qu'il leur faudrait une éternité pour obtenir des résultats s'ils exerçaient des pressions sur les propriétaires de ces établissements, des géants du commerce de détail pour la plupart, c'est sur leurs fournisseurs, aussi fournisseurs de ces établissements, qu'ils ont décidé de concentrer leur tir.

«Nous allons essayer de leur faire comprendre que nous les faisons vivre, que le volume des ventes qu'ils font à ces établissements est peut-être gros mais que leur profit est insignifiant quand, bien sûr, ils font un profit, et qu'ils nous coupent le cou en vendant là. Nous ne voulons cependant pas perdre notre temps. Le choix qu'ils auront à faire ne sera pas compliqué: ou bien ils sortent de là ou bien ils sortent de chez nous», a expliqué hier un des membres du regroupement, M. Pierre Turgeon, au cours d'une conférence de presse.

Un autre membre, M. Marquis Lessard, a ajouté que certains établis-

sements qui vendaient de tout sauf des aliments en vendent maintenant plus que bon nombre de dépanneurs et d'épiceries.

«Bien souvent, ils les vendent à



Gaétan Lefebvre



Marquis Lessard



Pierre Turgeon

perte, à un prix inférieur à notre prix d'achat, parce qu'ils savent que le client qui entre acheter un pain ou un litre lait sortira avec autre chose», a-t-il souligné.

**A chacun son bien**

«Nous sommes prêts à ne plus vendre d'aspirine s'ils cessent de vendre des denrées alimentaires. Ce nous voulons, c'est savoir ce qui nous appartient. Qu'ils comprennent ce qui est à eux et tout le monde sera heureux», a renchérit M. Gaétan Lefebvre qui a affirmé qu'il ne serait pas surpris qu'au train où vont les choses des ferronneries, des magasins à rayons et des pharmacies se mettent à vendre de la bière.

M. Lefebvre a dit craindre que cette concurrence n'oblige des propriétaires de dépanneur et d'épicerie à mettre une partie de leurs employés à pied et même à fermer boutique.

«De 80 à 100 employés en excluant les épiceries à grande surface, ce n'est peut-être pas beaucoup mais c'est mieux que de 80 à 100 chômeurs», a-t-il fait remarquer en laissant entendre que le mouvement de contestation qui vient de se mettre en branle à Magog pourrait s'étendre à toute l'Estrie et même au Québec.

Gilles FISETTE Sherbrooke

**Un coup de pouce à l'industrie de l'aquaculture**

Une Sordaq, une société privée de recherche et de développement en aquaculture continentale, devrait entrer en opération dès l'automne. Riche d'un million de dollars, elle viendra appuyer le développement d'une industrie en plein essor au Québec dit l'Estrie.

C'est ce qu'a annoncé le ministre délégué à l'Agriculture, aux pêcheries et à l'alimentation, responsable des Pêcheries, Yvon Vallières, en marge du Forum sur l'aquaculture en eau douce, tenue à Sherbrooke, mercredi hier.

Cette société, a précisé M. Vallières, profitera d'une aide financière de 600 000 \$, sur deux ans, du ministère. Quelque 400 000 \$ seront injectés par le secteur privé. Cette société sera entièrement contrôlée par le privé. Elle sera chargée, entre autres, d'élaborer des stratégies de transfert technologique répondant aux besoins des producteurs et de s'assurer de la concertation et de la complémentarité des travaux de recherche de ses membres.

Le forum qui a regroupé autour d'une même table, pour la première fois, tous les intervenants en aquaculture, du pisciculteur au détaillant, en passant par les distributeurs, a per-

mis des consensus sur plusieurs points.

Ainsi, rapporte le ministère, les intervenants ont démontré une réelle volonté de se prendre en main et de travailler ensemble à la conquête des marchés. Ils ont donc l'intention de former une association. Le ministre Vallières a profité de l'occasion pour leur offrir un appui financier d'environ 40 000 \$.

**La pédale douce**

Le ministre a par ailleurs noté que les intervenants demandent au ministère de mettre la pédale douce sur les programmes de subvention, de manière à éviter d'aider des projets qui ne viendraient que perturber

cette jeune industrie.

Par ailleurs, la poursuite de la concertation avec le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche permettra d'en arriver à faire alléger la réglementation actuelle sur le zonage aquicole. «L'adoption et l'entrée en vigueur rapide d'un règlement permettant d'élargir l'éventail des espèces d'élevage, en plus de répondre à un consensus des intervenants, répond à un réel besoin de diversification de l'industrie (consommation, étang de pêche, ensemencement...) et je suis très confiant qu'un nouveau règlement sera en pré-publication très prochainement», a dit le ministre.

# Éditorial

La Tribune

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

## L'affrontement

Jacques PRONOVOST

Mme Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, fait partie d'un front commun acceptant de prime abord l'offre de négociation du gouvernement québécois avant l'entrée en force de la loi 102. Il fallait espérer que cette ouverture ne soit pas que factice, comme d'ailleurs la position gouvernementale durcie par le vote d'hier à l'Assemblée nationale.

Nous sommes forcés de constater aujourd'hui que même l'attitude des gens du front commun, bien que plus ouverte que celle d'un Gérald Larose déjà parti en guerre, n'est pas de nature à laisser beaucoup d'espoirs. Ils ne ferment pas la porte mais annoncent déjà qu'ils ne veulent rien entendre. M. Johnson affiche d'ailleurs les mêmes couleurs à quelques nuances près. Ce n'est pas là l'attitude de conciliation à laquelle s'attendent tous les citoyens du Québec.

Mercredi, devant les délégués membres de la Fédération du personnel de la santé et des services sociaux à Orford, Mme Pagé faisait appel à la révolte. Ce qui est certainement loin du sentiment de «fierté de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font» qu'elle tentait aussi de susciter. Elle galvanisait ses troupes autour des «droits acquis conquis au prix de dures luttes, qui sont continuellement menacés et ne sont pas des privilèges». C'est là le fond du problème. Ne pas accepter de remettre en question des acquis impossibles à soutenir aujourd'hui au nom de l'équité sociale est à la veille de créer la révolte, celle d'une population qui voit bien que ce qu'elle pouvait se permettre hier est moins vrai aujourd'hui. Cette population a dû laisser aller quelques privilèges elle aussi, par la force des choses plus que par plaisir. Les syndicats se bouchent les yeux et les oreilles mais ouvrent grande la bouche quand ils ne reconnaissent pas ces réalités.

La manifestation dans les rues de Montréal et Québec cette semaine tranchait avec celles où les syndicats marchaient aux côtés des démunis pour une meilleure redistribution de la richesse. Hypocrisie que tout cela. Stratégie et exploitation de la faiblesse et de la crédulité de ces gens qui les font vivre en essayant de survivre.

La population québécoise ne leur demande pas de fonctionner comme une trop grande proportion de gens déjà sur l'aide sociale ou se contentant de prestations de chômage; elle demande un peu plus de respect par la compréhension de la situation générale du Québec et quelques sacrifices qui ne les feraient pas mourir, ni perdre leur dignité. Cette même population saura être aussi exigeante de ses politiciens pour qu'ils garantissent la poursuite des programmes auxquels elle tient vraiment.

Les principes d'une possible négociation sont clairs. Le ministre Johnson a donné les paramètres dans lesquels il entend agir au nom de ceux qui ont élu son gouvernement. L'ouverture réelle n'est que sur les modalités d'application. Encore que les syndicats trouveraient assurément les moyens de rendre la pilule moins amère. La population reconnaît aux syndicats le droit de négocier des aménagements qui permettraient de vivre moins durement les coupures annoncées. C'est ce que réclamait le front commun et que le gouvernement se dit prêt à examiner. Ils ont 90 jours pour le faire. Il n'est pas encore trop tard. Gérald Larose a toutefois raison dans son obstination, inacceptable par ailleurs: il ne sert à rien d'aller s'asseoir à la table de négociation si c'est pour s'engueuler ou simplement refuser de se parler et s'écouter. Si Mme Pagé et ses collègues du front commun se distancient vraiment de l'aveuglement de M. Larose, leur discours devra être adapté à une réelle volonté de négocier.

oOo

N.B: Petit message à Mme Pagé, au moins un éditorial de La Tribune au milieu de mai exhortait les deux parties à un ultime effort de négociation dans l'espoir de voir un peu plus d'ouverture d'esprit de part et d'autre. Poursuivre les messages et comprendre les problématiques des régions, il est parfois intéressant de jeter un coup d'oeil sur leurs médias.

### ANALYSE

## Où sont passés les dirigeants populaires?

par ROBERT BARR  
de l'Associated Press

La popularité du président Bill Clinton est tombée en dessous de 40 pour cent, mais elle n'en demeure pas moins à un niveau que bien des dirigeants politiques dans le monde peuvent lui envier.

Le premier ministre britannique John Major n'a recueilli que les suffrages de 21 pour cent de ses concitoyens dans un sondage Gallup publié récemment, ce qui constitue un record d'impopularité pour ces 50 dernières années en Grande-Bretagne.

Le chef du gouvernement japonais Kiichi Miyazawa n'est soutenu que par 26 pour cent des électeurs. Quant au premier ministre canadien Brian Mulroney, sa popularité était tombée à 12 pour cent lorsqu'il a décidé de céder sa place, ces derniers mois.

Pour Gordon Smith, professeur d'économie politique à Londres, les pays occidentaux industrialisés souffrent d'une sorte de malaise post-communiste qui les prive de leur «ennemi nécessaire».

«L'absence de polarisation entre la gauche et la droite en Europe en est un facteur. Par exemple, l'effondrement des partis communistes aboutit à ne plus distinguer clairement les partis politiques les uns des autres. En conséquence, le public devient de



Bill Clinton

plus en plus sceptique et aucun parti n'a de réponse à apporter», a-t-il dit dans une interview.

### Chute vertigineuse

La cote du président Clinton a chuté avec une rapidité inusitée depuis son entrée à la Maison-Blanche. Il ne recueillait plus que 38 pour cent d'opinions favorables dans un sondage CBS News-New York Times publié récemment, contre 58 pour cent en janvier. Cette chute contraste avec le sort réservé à deux autres dirigeants qui ont accédé au pouvoir de-

puis le début de l'année: le président sud-coréen Kim Young-Sam et le premier ministre français Edouard Balladur, qui avaient il est vrai tous les deux l'avantage de succéder à des régimes impopulaires.

Premier chef d'État civil depuis 32 ans dans son pays, le président Kim, qui a déclaré la guerre à la corruption et fait traduire en justice plus de 3000 fonctionnaires et militaires, est pratiquement plébiscité: il est soutenu par plus de 85 pour cent des Sud-Coréens.

Quant à Edouard Balladur, sa popularité est telle en France qu'il fait maintenant figure de candidat potentiel à l'élection présidentielle de 1995, bien qu'il ait quelque peu régressé dans les sondages: le dernier en date, publié lundi, lui accorde 49 pour cent d'opinions favorables contre 57 pour cent à la mi-mai.

Le chancelier Helmut Kohl, qui n'a jamais il est vrai rassemblé les électeurs allemands derrière lui, perd lui aussi du terrain. Un sondage de la télévision ZDF n'accordait à son parti que 38 pour cent des suffrages alors qu'il en obtenus 43,8 pour cent aux élections de 1990.

Quant au gouvernement de coalition au pouvoir en Suède, les réductions de crédits particulièrement impopulaires pratiquées dans les programmes sociaux lui valent de n'être soutenu que par 38 pour cent de l'électorat.



«Kim Campbell a une faiblesse majeure: le Parti conservateur!»

### TRIBUNE LIBRE

## Le hockey, comme une religion

J'ai suivi avec intérêt et curiosité l'exaltation progressive qui s'est vécue autour de la conquête de la coupe Stanley. Il y a un côté sympathique à participer à cette euphorie contagieuse des partisans du Canadien. Mais, quand on s'arrête à y penser, on devient plus critique. Dans l'ancienne Rome, on avait depuis longtemps découvert qu'il faut donner au peuple «panem et circenses», du pain et des jeux. Il ne demandait rien de plus, croyait-on. J'ose espérer qu'il n'en est plus de même à notre époque, mais parfois j'en doute. Comme si la fièvre du hockey permettait de canaliser les énergies et les frustrations en-dehors des vrais problèmes.

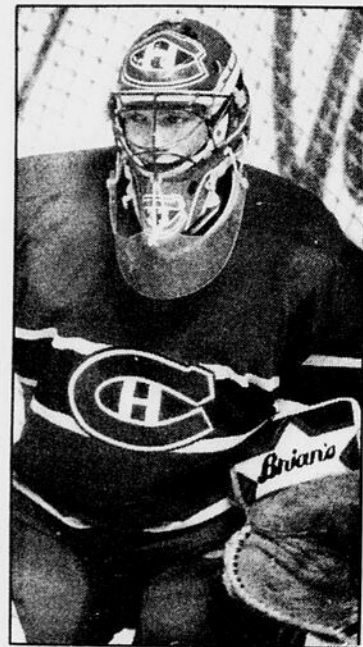
L'espèce de «mythologisation» de la Coupe Stanley, sorte de moderne Saint-Graal profane, me semble être comme le symbole visible du vide spirituel d'une certaine jeunesse québécoise. Le hockey serait devenu la nouvelle religion d'un grand nombre, avec ses rites et ses extases. Même le vocabulaire est emprunté à la religion. On a foi en tel ou tel joueur, on espère contre toute espérance remporter la coupe Stanley. On la brandit à bout de bras pour l'adoration des fidèles. Oui, un succédané de religion, qui peut déboucher sur la violence.

Je lisais ceci dans un quotidien au lendemain de l'émeute de la rue Sainte-Catherine: «On n'y peut rien: les maniaques du hockey sont des êtres violents». C'est un sociologue et ancien policier Taylor Buckner, qui fait cette constatation. La violence est tellement omniprésente partout que les jeunes veulent être de leur temps.

Taylor Buckner, professeur à l'université Concordia de Montréal et spécialiste des comportements déviants, évoque les manifestations, violentes elles aussi, qu'a suscitées la conquête de la coupe Stanley à Edmonton en 1984, à Pittsburgh en 1991 et 1992, à Montréal en 1986.

Le sport professionnel a beaucoup de côtés positifs, mais aussi de graves lacunes. S'il permet l'évasion dans un «rêve grandiose», par contre il sert bien les intérêts d'une société de type consumériste. S'il motive au dépassement, à l'excellence (avec les ambiguïtés inhérentes), il voue un culte excessif à des idoles et à des mythes qui faussent les vraies perspectives de la réussite humaine. La réussite humaine n'est pas surtout dans des performances physiques exaltantes, mais bien davantage dans une harmonie de la personne, où les facultés supérieures trouvent la première place. Certes, on dit avec raison: «mens sana in corpore sano», un esprit sain dans un corps sain. Ceux qui pratiquent des sports acquièrent une discipline de vie louable. Mais les spectateurs, qui se laissent investir par tout ce qui gravite autour du sport professionnel, risquent d'être manipulés et utilisés à la gloire des impératifs économiques.

On n'y changera pas grand-chose puisque cette «nouvelle religion» est devenue un «opium du peuple», qui est fort rentable à toutes sortes de points de vue. Faire la part des choses, bien exercer son jugement critique, ne pas tout gober bêtement, cela n'empêche de se délecter dans le hockey et de saluer bien bas nos nouveaux champions. Mais je n'aime pas



Patrick Roy

qu'on parle de «sainte flanelle» et qu'on voue un culte démesuré à une réalité humaine, qui a ses lacunes et ses limites. Actuellement, il faut se bâtir des valeurs de vie, qui en sont vraiment et qu'il ne faut pas confondre avec tout ce qui se vit de plus ou moins valable autour de nous. Un de mes amis disait souvent: «On n'est pas obligé de tomber dans les panneaux à la mode et de faire toutes les «folleries» que le monde veut nous faire faire».

Fernand Laberge  
Sherbrooke

## Sherbrooke, capitale du ski nautique

M. Paul Gervais,  
maire de Sherbrooke

En tant que président de Ski nautique Canada, j'apprécie grandement l'implication de la Ville de Sherbrooke envers le Club de ski nautique de Sherbrooke. Votre appui et votre aide a su démontrer l'intérêt que vous portez à la cause du ski nautique au Québec, au Canada et à l'étranger.

Le Club de ski nautique de Sherbrooke a une longue tradition d'excellence. En 1967, Sherbrooke a présenté les championnats mondiaux de ski nautique et, 20 ans plus tard, le Club a été l'hôte de la coupe du monde junior de ski nautique 1987, en plus de recevoir les championnats de l'Est et les championnats canadiens à Sherbrooke en 1982, 1984 et 1992.

Depuis lors, de solides skieurs nous viennent du Québec, notamment Jean Perrault, Jean Rodrigue, Pierre Plouffe, Hélène Grégoire, Ann Donahue, Mike Harmann, Pierre Villeneuve et Benoit Villeneuve, Mélanie Perrault, Patrick Gauthier et Jonathan Grégoire. Ainsi des performances exceptionnelles en ski nautique ont été homologuées par de nombreux athlètes canadiens, notamment George Athans, Pat Messner et Joel McClintock. Jaret Llewellyn, détenteur du record mondial de saut en ski nautique, et Susi Graham-McCormick, détenteur du record mondial en slalom, ont aussi participé au championnat canadien à Sherbrooke.

Plus de 23 records canadiens ont été établis au championnat canadien

en 1992 présenté au Lac des Nations, à Sherbrooke. La réputation de Sherbrooke est connue à travers le Canada comme un endroit de prédilection pour y apprendre, pratiquer et exceller dans le ski nautique.

Le ski nautique représente plus qu'une tradition sur le Lac des Nations: Sherbrooke est reconnue maintenant internationalement pour son site de ski nautique et cette discipline sportive a fait en sorte de contribuer à la réputation d'excellence de la ville.

Sherbrooke sera l'hôte de Défi des Amériques le 16-18 juillet 1993, une compétition internationale regroupant le Canada, les États-Unis, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Le ski nautique est maintenant une discipline sportive intégrée aux Jeux Pan-Américains qui auront lieu

en Argentine en 1995. Le ski nautique sera aussi vraisemblablement reconnu discipline olympique lors des Jeux Olympiques de l'an 2000.

Les meilleurs espoirs actuels du Canada en ski nautique ont pris goût à ce sport à Sherbrooke grâce à l'école municipale de ski nautique. Nous espérons qu'un jour un skieur de Sherbrooke remportera la médaille d'or aux Jeux Olympiques.

Ski nautique Canada continuera à supporter les efforts du Club de ski nautique de Sherbrooke afin que tous les skieurs aient accès au Lac des Nations pour les années à venir.

Merci pour vos efforts portés envers la cause du ski nautique au Québec et au Canada.

Vern Oberg  
Président  
Ski nautique Canada

## Regard neuf sur l'avenir

Nous voici bientôt en l'an 2000 et on dit que des éléments destructeurs semblent présager l'aneantissement de l'humanité. Il nous reste pourtant des armes encore plus puissantes que nous pouvons et devons utiliser. Il s'agit d'un engagement personnel, car tu sais que tu es une personne unique, importante et responsable. Oui, responsable de la qualité de tes pensées qui doivent être des pensées de paix, d'amour, de pardon et non des pensées de haine, de violence qui attirent inconsciemment

les pires calamités dont la planète est menacée. Quand tu auras expérimenté cette transformation qui t'apportera une paix intérieure profonde, invite les gens de ton entourage à faire aussi le ménage et à bannir leurs pensées malsaines. Il est urgent de réagir et d'unir nos forces positives... Aimons-nous les uns les autres malgré nos faiblesses, nos erreurs.

Rita Pomerleau  
Sherbrooke

# Francine Vincelette portera les couleurs du PC dans Brome-Missisquoi

Gilles DALLAIRE Bromont

Mme Francine Vincelette, une biologiste devenue femme d'affaires, sera la candidate du Parti progressiste-conservateur



Francine Vincelette dans Brome-Missisquoi au prochain scrutin fédéral.

Mme Vincelette, qui demeure à Lac-Brome depuis une vingtaine d'années, a remporté la victoire avec une majorité de 130 voix sur Mme Luce Laguë, une stagiaire en droit qui habite Canton d'Orford, à l'assemblée d'investiture, commencée peu après 19 h 30 mercredi et terminée peu avant 1 h 30 hier, qui a réuni près de 2 000 militants à l'aréna de Bromont.

Elle a récolté 488 votes, Mme Laguë, 358, au deuxième tour de scrutin.

Elle avait pris une forte avance au premier tour, ayant récolté 600 votes comparativement à 345 pour Mme Laguë, 292 pour M. Gaétan Gagnon, gestionnaire de l'aéroport régional des Cantons de l'Est de Bromont, 253 pour M. Jacques Charbonneau, maire de Cowansville, et 108 pour Mme Lise Lafrance-Charlebois, mairesse de Farnham.

Jugeant sans doute que son avance était insurmontable, M. Gagnon et M. Charbonneau ont déclaré forfait et lui ont donné leur appui. Mme Lafrance qui était éliminée du fait qu'elle avait récolté le moins de votes a, pour sa part, appuyé Mme Laguë.

Le scrutin et le décompte des votes se sont déroulés sans incident digne de mention, bien qu'à une allure de tortue, surtout au premier tour, étant donné le nombre élevé des militants qui se sont prévalus de leur droit de vote.

À en croire des observateurs apparemment bien informés des préférences des militants, c'est à Lac-Brome, à Sutton et dans les secteurs cossus de Canton de Magog que Mme Vincelette, dont les organisateurs avaient toute une flotte d'autobus scolaire, aurait recruté le gros de ses partisans, du moins au premier tour de scrutin. Pour leur part, les partisans de Mme Laguë seraient surtout venus de Magog et de Bedford, sa ville natale. M. Gagnon aurait reçu un très solide appui des militants conservateurs de Bromont. Quant à M. Charbonneau et à Mme Lafrance-Charlebois, ils auraient surtout été appuyés par les militants des villes dont ils sont maires.

S'il faut ajouter foi à une rumeur dont le bien-fondé n'a pas été établi, Mme Vincelette qui a mené une campagne discrète mais, de toute évidence, efficace, aurait été la candidate favorite des gros bonnets du Parti conservateur.

Le comté de Brome-Missisquoi, un château-fort de ce parti même durant les interminables années qu'il a passées dans le purgatoire de l'Opposition, est représenté à la Chambre des Communes par Mme Gabrielle Bertrand depuis 1985. Mme Bertrand, veuve d'un ancien premier ministre unioniste du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, et mère de M. Jean-François Bertrand, ministre provincial des Communications au temps où le Parti québécois était au pouvoir, a annoncé récemment qu'elle ne solliciterait pas un troisième mandat.

## Gaétan Dumas candidat du PLC dans Richmond-Wolfe?

Magog

Le Parti libéral du Canada pourrait, lors du congrès que son aile québécoise tiendra en fin de semaine à Montréal, désigner d'office Me Gaétan Dumas candidat dans Richmond-Wolfe au prochain scrutin fédéral.

Un informateur fiable a révélé hier que l'Association libérale fédérale de Richmond-Wolfe a formulé une demande en ce sens au parti et en a touché mot à M. Paul Martin lors d'un souper-bénéfice qui, mercredi, a réuni une soixantaine de militants à la salle Evolution, à Rock Forest.

L'événement, qui a attiré beaucoup moins de monde que prévu, a fourni aux militants l'occasion de rendre hommage à M. Jean-Yves Poisson qu'ils avaient préféré par une marge infime à Me Dumas mais que la maladie a forcé à passer le flambeau.

Me Dumas est un avocat qui demeure à Rock Forest et exerce sa profession à Sherbrooke.

## MONSIEUR JOHNSON OÙ FAUT-IL DÉGRAISSER EN ÉDUCATION?

Au Québec: **2 ministres**  
**9 sous-ministres**  
**49 directeurs**  
**11 directeurs régionaux**  
**2 300 commissaires d'école**  
**5 000 cadres**  
  
**90 000 professeurs**  
**pour 1 500 000 élèves**

Au Danemark: **1 ministre**  
**50 fonctionnaires**  
  
**180 000 professeurs**  
**pour 1 500 000 élèves**

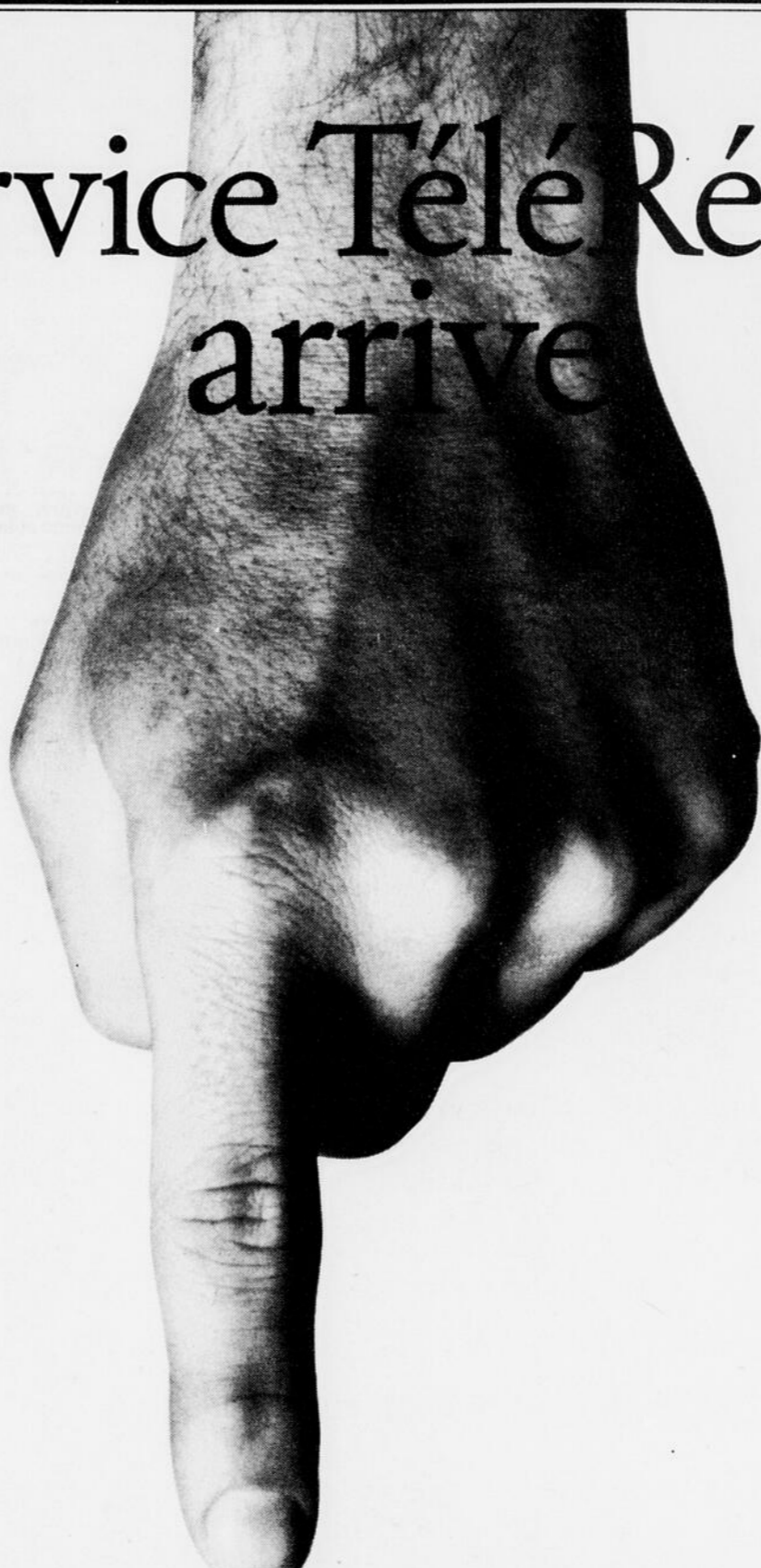
Le taux de décrochage: au Québec: **40%**

au Danemark: **2%**



Syndicat de l'enseignement de l'Estrie

# Le service TéléRéponse arrive



## à Sherbrooke.

Le service TéléRéponse™ enregistre vos messages même lorsque la ligne est occupée. Vous pouvez écouter vos messages, les conserver en mémoire, les répéter, les trier, tout cela à partir de n'importe quel appareil Touch-Tone™ que vous soyez à la maison ou ailleurs.

En choisissant le service TéléRéponse multi-usagers, jusqu'à quatre personnes peuvent recevoir leurs messages en toute confidentialité sur une même ligne. Chacun enregistre son message d'accueil et possède un code lui donnant l'accès exclusif à ses messages.

Pour vous y abonner, passez au magasin Téléboutique™ Bell, Carrefour de l'Estrie, ou appelez notre Service à la clientèle en composant le 564-5118.

TéléRéponse. À partir de 5,50\$ par mois.

™ Marque de commerce de Bell Canada. Offert là où la technologie le permet. Des frais d'abonnement s'appliquent.

# Bell

des gens de parole<sup>MC</sup>

# Le sénateur Cogger acquitté de trafic d'influence

Rollande PARENT Montréal (PC)

Les démêlés du sénateur Michel Cogger avec la justice ont pris fin, hier, quand le juge Jean Falardeau de la Cour du Québec l'a acquitté de l'accusation d'avoir ac-

cepté 212 000 \$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit pour aider ce dernier à obtenir des contrats et subventions gouvernementales.

Le juge Falardeau a conclu que «l'intention coupable» du sénateur Cogger, âgé de 54 ans, n'avait pas été établie hors de tout doute raisonnable.

«L'intention d'un individu se déduit des gestes qu'il a posés. Cependant, les circonstances dans lesquelles les gestes ont été posés peuvent susciter un doute raisonnable quant à l'intention du prévenu, doute dont il doit légalement bénéficier», écrit le juge.

Dans le résumé des faits, le juge

indique qu'au moment de sa nomination au Sénat, en mai 1986, M. Cogger agissait depuis 11 mois comme avocat, contre rémunération, pour les compagnies de Guy Montpetit (Silicart et Gigamos) et ce, entre autres, dans le but d'obtenir des subventions des divers niveaux de gouvernement. Une fois

devenu sénateur, le prévenu a continué à agir de la même façon.

La preuve a démontré que l'homme d'affaires Montpetit cherchait à obtenir une subvention pour l'établissement d'une entreprise en haute technologie et l'obtention du contrat de traduction des lois de la Saskatchewan.

Pour les efforts faits auprès des gouvernements et d'investisseurs privés, le sénateur a touché 162 000 \$ et a obtenu un prêt de 50 000 \$ de M. Montpetit, prêt qu'il n'a pas remboursé.

Le juge note que «rien n'a été fait dans la clandestinité, envoi des comptes d'honoraires, réception et encaissement des chèques. La facturation et l'encaissement des chèques n'ont pas été modifiés par la nomination au Sénat du prévenu».

«Ces circonstances font en sorte que je ne peux, hors de tout doute raisonnable, me convaincre que le prévenu (le sénateur Cogger) a posé les gestes reprochés avec la turpitude morale requise pour entraîner sa condamnation», écrit le juge.

Le magistrat dit cependant juger incongru qu'un sénateur puisse être considéré comme un fonctionnaire du gouvernement.

A ses yeux, le sénateur Cogger fait partie de l'appareil législatif et ne peut donc être considéré comme fonctionnaire de l'exécutif.

Toutefois, le juge se range derrière une décision de la Cour suprême du Canada concluant qu'un conseiller législatif est un fonctionnaire au sens du Code criminel et reconnaît que tous les éléments essentiels de l'acte criminel reproché ont été établis dans le dossier du sénateur Cogger.

C'est un Michel Cogger soulagé et ému qui est sorti de la salle d'audiences hier. Il a dit déplorer que cela ait pris 55 mois pour en venir là et a servi des reproches à la Gendarmerie royale du Canada et au quotidien montréalais The Gazette.

«Je ne connais pas les raisons de la GRC mais il me semble que ça a



Le sénateur Michel Cogger

pris énormément de temps à évaluer s'ils avaient suffisamment de preuves pour porter des accusations alors que le travail d'enquête à faire était très simple.

«Si j'engage des recours à l'égard de quelqu'un, The Gazette sera le premier à le savoir.

## Pronovost siègera comme indépendant

Trois-Rivières (PC)

Le député conservateur de Saint-Maurice, Denis Pronovost, a décidé de conserver son siège à la Chambre des communes mais il siègera désormais à titre de député indépendant.

Moins de 24 heures après avoir été reconnu coupable sous deux chefs d'agression sexuelle, M. Pronovost a fait parvenir une lettre au premier ministre Brian Mulroney pour lui faire part de sa décision. Il l'informe du même coup qu'il continuera «à servir les électeurs du comté de Saint-Maurice avec la même disponibilité et détermination jusqu'à la fin du mandat» qui lui a été confié le 21 novembre 1988.

M. Pronovost rappelle que le processus judiciaire qui l'implique maintenant depuis environ 14 mois a franchi cette semaine une étape importante et qu'il garde confiance, puisque quatre des six accusations ont été rejetées par le tribunal.

## Un homme dérouté trois cambrioleurs à Cookshire

Cookshire (FG)

Un propriétaire d'hôtel en voit parfois de toutes les couleurs. Alors, ce ne sont sûrement pas «trois p'tits jeunes» qui viennent de s'introduire dans sa résidence privée qui vont lui faire peur.

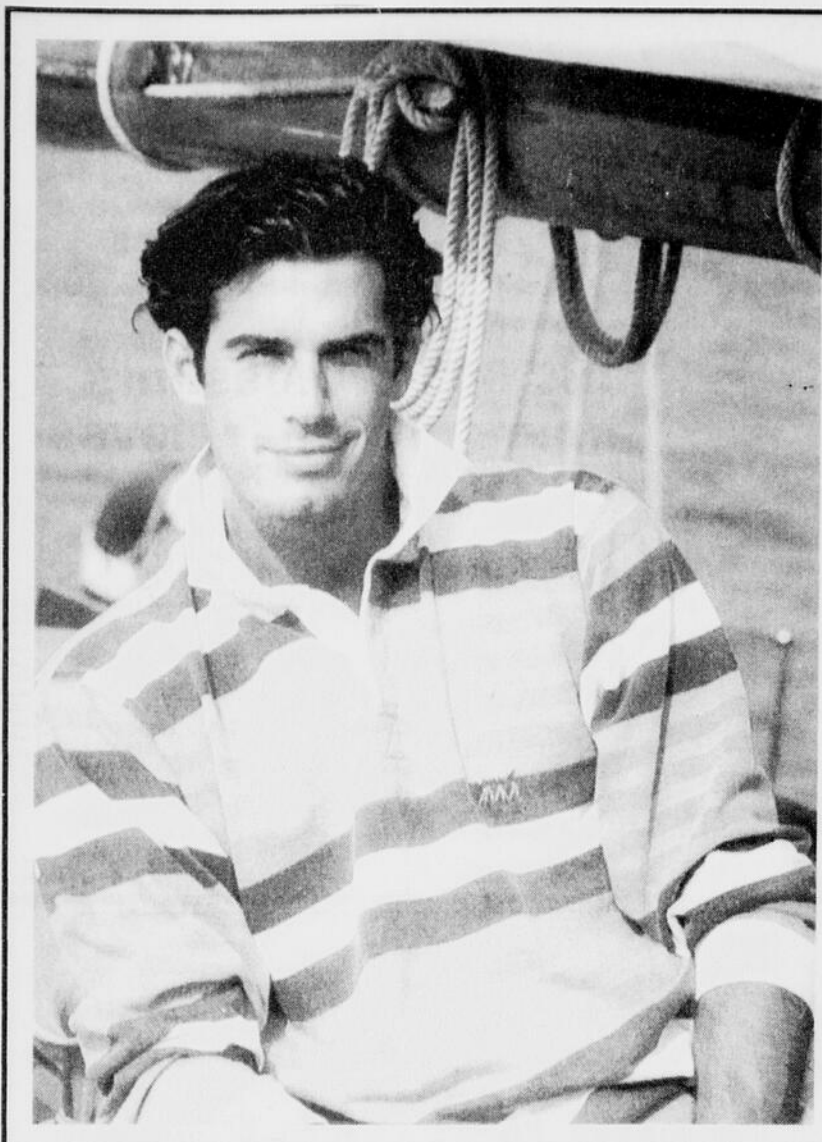
Gaston Auclair, un homme dans la quarantaine qui habite le chemin Brochu, à Cookshire, est en mesure d'en témoigner depuis qu'hier, il n'a pas hésité à se lancer à la poursuite des trois jeunes en question, permettant aux policiers d'en arrêter un alors que les deux autres ont fui à toutes jambes dans le bois. L'affaire a même donné lieu à une vaste opération de ratisage de la part de la SQ, mais qui a dû être interrompue un peu avant l'arrivée de la nuit.

Ainsi donc, alors que M. Auclair revenait à la maison, en début d'après-midi, trois malfaiteurs qui s'étaient introduits par effraction venaient précipitamment de quitter la maison par l'arrière et sortaient de la cour en voiture à toute vitesse. M. Auclair s'est alors lancé à leur poursuite, pendant que son épouse contactait les policiers du poste de la SQ à Cookshire. Ceux-ci l'ont rejoint à la sortie du village, non loin de la route 108, vers Lac-Mégantic.

«Un jeune était resté dans la voiture et les policiers n'ont eu qu'à le cueillir, a commenté M. Auclair qui avoue ne pas avoir trop froid aux yeux. Quant aux deux autres, ils se sont sauvés comme des lapins.»

Les policiers ont alors fait appel à deux maître-chiens et à l'hélicoptère pour tenter de les repérer. Mais la tâche n'est pas mince car la surface boisée est immense. Les recherches ont donc été arrêtées un peu avant le coucher du soleil. Mais le tout reprendra sous forme d'enquête et, comme l'a indiqué le responsable des relations publiques au quartier général de la SQ-Estrie, Tom McConnell, la conclusion ne devrait pas être trop difficile: les policiers ont déjà mis la main au collet d'un membre du trio et les deux autres devraient suivre.

Quant à Gaston Auclair, qui possède deux hôtels, l'un à Cookshire et l'autre à Sherbrooke, il ne s'inquiète pas trop de voir peut-être un jour revenir chez lui les trois malfaiteurs. «Je les attends de pied ferme», a-t-il lancé d'une voix particulièrement déterminée.



## SOLDES D'ÉTÉ

Jusqu'à **50%** de réduction sur notre collection printemps-été

COMPLETS toutes saisons

Prix cour. 595\$ Spécial **295\$**

Jim Héron Corp.

Vêtements pour hommes  
La nouvelle référence de la mode en Estrie  
3025, rue King Ouest, 820-1165

# Duo vélo

Le tandem rêvé pour les balades sur deux roues, confort et plaisir à bon prix! Anorak «north country» Eaton et shorts de cycliste à joli imprimé floral. Tailles: petite, moyenne, grande; en fuchsia ou vin violet. Faits au Canada.

A. Anorak.

**35<sup>00</sup>** ch.

B. Short de cycliste en coton et spandex «Lycra».

**25<sup>00</sup>** ch.



Eaton au Carrefour de l'Estrie. Rayon des vêtements de sport, 346 Venez ou composez: 820-6311



# EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas